

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES**I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/22/S/2018-2019 POUR LA MAINTENANCE DES AVR (AUTOMATIC VOLTAGE REGULATOR).**

Date de Publication : 12/10/2018

Date d'ouverture des offres : 22/11/2018

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées « POUR LA MAINTENANCE DES AVR (Automatic Voltage Regulator)» suivant les spécifications se trouvant dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercices 2018-2019.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Lors de la soumission, le soumissionnaire devra présenter les prix TVAC par séance d'entretien selon le lieu d'intervention et des pièces de rechange.

Le marché sera attribué sur base de la main d'œuvre par an.

En cas de panne, les pièces de rechange seront commandées par l'Autorité Contractante au prix qu'il jugera avantageux.

4. Allotissement du marché

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

5. Le délai d'exécution

Le délai de prestation est fixé à douze (12) mois, comptés de la date de notification définitive du marché.

L'attributaire devra s'engager à maintenir les prix des services durant toute la période du contrat au prix de son offre initial.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II,
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables, versés sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **02/11/2018 à 10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/22S/2018-2019, à n'ouvrir qu'en séance publique du 31/07/2018 à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **02/11/2018 à 10 h 30'** dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 2^{ème} étage.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres .il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante .il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

N.B: Les offres doivent être paginées, reliées, paraphées et comprendre une table des matières.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent-vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **sept cent mille franc burundais (700 000 BIF)** est exigée. La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Un chèque certifié n'est pas accepté.